

## Réponse à l'article d'Alain Regamey «La logopédie aux frontières de la médecine»

Paediatrica 2008; 19: 65–67

J.-M. Annoni, Genève

Par cette lettre, les membres de la commission mixte souhaitent remercier Alain Regamey pour son excellent article qui résume de manière très claire les risques, pour les patients, d'une démedicalisation de la prise en charge logopédique chez l'enfant ce qui signifie la perte d'une approche intégrée médicale et logopédique. En particulier, il souligne que les risques essentiels sont une diminution de la qualité des diagnostics, de la cohérence des prises en charge et l'apparition d'une médecine à deux vitesses. L'auteur propose également quelques actions, comme celle de demander de convaincre les organes législateurs de renvoyer à la charge de l'AI les traitements des troubles du langage liés aux affections congénitales.

La commission mixte, constituée de représentant-e-s des spécialités particulièrement impliquées dans les troubles de la communication (Sociétés suisses d'ORL et de chirurgie cervico-faciale, de pédiatrie/neuropédiatrie, phoniatre, de neurologie, et de psychiatrie-psychothérapie d'enfants et adolescents) se réjouit de cette prise de position et la soutient. Elle rappelle que la prise en charge des troubles du langage – triage, diagnostic et traitement – ne peut être effectuée que dans le cadre d'une collaboration entre les différents spécialistes et les logopédistes diplômés. Les principes de ces prises en charge se sont construits avec le temps et de nombreuses années de recherches et ont fait l'objet d'une collaboration intensive entre les différentes professions.

Sans nier l'apport précieux de l'éducation spécialisée dans la prise en charge des troubles développementaux du langage, nous sommes convaincus que la perte de la composante médico-thérapeutique risque de se ressentir dans la qualité du diagnostic, de l'information donnée au patient et sur le niveau scientifique des prises en charges.

Nous sommes convaincus que les médecins de différentes spécialités pourraient profiter de ces réflexions et nous suggérons que cet article soit également publié dans le Bulletin des médecins suisses.

### Correspondance:

Prof. J.-M. Annoni

Président de la Commission Mixte

(déléguées par les Sociétés de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents, pédiatrie, neurologie, phoniatre et oto-rhino-laryngologie)

Service de neurologie, HUG

1211 GENEVE 14

[Jean-Marie.Annoni@hcuge.ch](mailto:Jean-Marie.Annoni@hcuge.ch)